



# La Vie Avesnoise

[www.avesnes-les-aubert.fr](http://www.avesnes-les-aubert.fr)

N° 7 - Janvier 2015



*Monsieur le Maire,  
le Conseil Municipal,  
les membres du C.C.A.S.  
et l'ensemble du Personnel Communal  
vous adressent  
leurs Vœux les plus Chaleureux pour  
cette année nouvelle*

*et*

*Vous invitent à la traditionnelle  
Cérémonie des Vœux  
qui se déroulera le :*

***Dimanche 11 janvier  
à 11 heures  
à la Salle des Fêtes***

# INFOS PRATIQUES

**Horaires de la Mairie.** Les guichets sont ouverts au public le Lundi de 14h à 17h30, du Mardi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, et le Samedi de 9h à 12h.

**Exceptionnellement, la Mairie sera fermée le Lundi 12 janvier toute la journée.**

**Vous arrivez dans la commune.** Un passage en Mairie vous permettra de prendre contact avec les différents guichets, de vous inscrire sur les listes électorales, d'obtenir tous les renseignements utiles pour les différents services (état civil, urbanisme...).

**Recensement militaire.** Les jeunes filles et jeunes garçons doivent se présenter, dans le mois de leur 16<sup>ème</sup> année, au guichet N° 1 de la mairie, munis de leur livret de famille afin de se faire délivrer l'attestation de recensement militaire (obligatoire pour les inscriptions au code la route, concours, examens...).



**Permanences du Secours Populaire.** Le Secours Populaire vous reçoit de 14h à 15h30 les vendredis 9 janvier pour la vente de chèquiers et 21 janvier pour le libre service à la Maison de la Solidarité - 39 rue Henri Barbusse.

Contact : Mme LIBERT ☎ 06.09.43.82.82.



**Permanences des Restos du Cœur.** Les Restos du Cœur vous recevront tous les jeudis du mois de Janvier de 14h à 18h. Pour toute nouvelle inscription, se rendre au centre des Restos du Cœur rue Jules Ferry le Jeudi matin de 9h30 à 11h30 (compter une quinzaine de jours pour le traitement du dossier).

## **Horaires d'ouverture du cimetière communal.**

A compter du 1<sup>er</sup> février 2015, les horaires d'ouverture du cimetière seront les suivants :  
de 8h30 à 17h30, du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars ;  
de 8h30 à 18h30, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre.

### **Bulletin mensuel d'informations municipales**

3 rue Camélinat  
59129 Avesnes-les-Aubert

**Directeur de publication :**  
M. Alexandre Basquin

**Photos, Conception, Rédaction :**  
Service Communication  
de la Ville  
d'Avesnes-les-Aubert

**Impression :** Imprimerie Le Lièvre  
ZI Bâtiment 20 - rue Wedel  
59540 CAUDRY

**Diffusion :** 1800 exemplaires  
ISNN en cours

## **Numéros Utiles**

Mairie : **03.27.82.29.19** - Fax : **03.27.82.29.11**

Site internet : **www.avesnes-les-aubert.fr**

Services Techniques : **03.27.78.39.44**

C.A.P.A.H.D. : **03.27.82.29.17**

Accueil périscolaire « L'île aux Enfants » **03.27.82.29.04**

U.T.P.A.S. : **03.59.73.36.50**

Pompiers : **18** - Secours Médical : **15** - Gendarmerie : **17**

Médecin de garde : **03.20.33.20.33**

Pharmacie de garde : **08.25.74.20.30**

Syctomec : **03.27.37.78.03**

Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis : **03.27.75.84.79**

# ACTUALITÉS

## Médaille de la Ville pour Pierre Robail



Quel plus beau symbole que de remettre la **médaille de la Ville** à Pierre Robail, lors du concert d'hiver, lui qui a été Président de l'Harmonie Municipale durant 24 ans (de 1976 à 2000) et qui en est aujourd'hui le Président d'honneur. Une présidence d'honneur qu'il représente dignement puisqu'il est toujours présent, à toutes les manifestations, aux côtés de nos fidèles musiciens. Mais bien plus que cela, la musique est pour lui une véritable passion. **C'est une médaille bien méritée qui honore de plus un parcours associatif très riche au sein de notre commune.** Car au-delà de la seule harmonie, Pierre est membre de la FNACA. Il a aussi été membre du service d'aide aux personnes âgées à son origine. Nous pouvons encore louer son engagement auprès des plus humbles et des plus démunis, puisqu'il a officié pendant 30 ans au Centre Communal d'Action Sociale et 10 ans au sein des Restos du Cœur.

**C'est ainsi toute une vie dédiée à notre ville, où Pierre a donné beaucoup de son temps, avec humilité et modestie, sans jamais rien attendre en retour.**

Et c'est au regard de ce parcours si fort que lui a été remise, des mains de Monsieur le Maire, la médaille de la Ville, en présence notamment des élus, de Jean-Jacques Canonne, Président de l'Harmonie, des musiciens, du public, des nombreux amis et de la famille de Pierre.

## Travaux du nouveau restaurant scolaire

**Les travaux du nouveau restaurant scolaire avancent.**

Le bardage en aulne est posé. L'aulne est un bois dit « noble ». D'essence régionale, il est imputrescible et léger. Il ne demande aucun traitement spécifique. Sa particularité est qu'il fonce fortement avec le temps. Concernant les aménagements extérieurs toujours, les délimitations de voiries et des espaces verts ont été effectués et la toiture végétale a été posée. Elle est ainsi aménagée en toit-terrasse et recouverte de végétation, notamment de sedum, qui demande très peu d'entretien. C'est, de plus, un parfait isolant qui se substitue pleinement aux tuiles, au bois ou aux tôles.



A l'intérieur du bâtiment, les cloisons ont été fixées et les réseaux ont été installés. Les entreprises vont s'astreindre prochainement à la pose du carrelage et du sol souple. Le sol souple du réfectoire permettra de diminuer l'acoustique et ainsi rendre les lieux moins bruyants et plus agréables.

**Sur la question du financement, la municipalité a levé un emprunt de 600 000 €, au taux fixe de 1,65 % et sur une durée de 15 ans.** Le taux d'intérêt a pu être bonifié du fait de la haute qualité environnementale du projet et de la mobilisation de la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.).

Les discussions et négociations avec les organismes de crédits ont permis de diminuer le taux d'intérêt à sa portion congrue. En effet, d'un taux d'intérêt d'appel de 2,51 %, la municipalité a réussi à obtenir un taux d'1,65 %.

Ce sont ainsi plus de 45 000 € d'intérêts en moins qui seront versés du fait de cette vive négociation. Nous pouvons tous nous en féliciter, surtout en cette période difficile de resserrement des crédits.

# DOSSIER

## La propreté en ville, c'est l'affaire de tous !

Pour une ville toujours plus propre et agréable, la municipalité s'engage dans la mise en place d'actions fortes. Ce fut tout d'abord l'après-midi citoyenne intitulée « Grand Nettoyage d'Automne » du 4 octobre dernier, et qui a permis de ramasser une benne complète de débris.

Aujourd'hui, la commune entend aller plus loin en mettant en œuvre un chantier d'insertion avec l'association ACTION. Explications.



La municipalité a décidé de prendre la question de la propreté en ville à bras le corps. C'est ainsi que, lors du Conseil municipal du 5 décembre dernier, les élus ont délibéré, à l'unanimité, sur la mise en œuvre d'un chantier d'insertion avec l'association ACTION.

**L'objectif ? Etre toujours plus efficace en permettant, en plus, la réinsertion de personnes en difficultés.**

L'association ACTION, basée sur notre commune, est pleinement compétente en la matière, elle qui est une des rares associations d'insertion à bénéficier de l'agrément IAE, c'est-à-dire Insertion par l'Activité Economique.

C'est ainsi qu'elle propose ses services en mettant en place un **dispositif d'accompagnement de 5 personnes qui travailleront à rendre la ville toujours plus propre.**

Ces 5 personnes, qui devront être éligibles au parcours IAE, bénéficieront de contrats de travail à durée déterminée d'insertion (20 heures par semaine), en lien étroit avec Pôle Emploi.

ACTION procèdera aux recrutements qui ne peuvent se borner qu'aux seuls Avesnois. En effet, ACTION étant une association intercommunale, elle a l'obligation de recruter au-delà des seules frontières avesnoises au risque que cela soit jugé discriminatoire.

Pour la commune, ce sont ainsi **100 heures par semaine qui seront dévolues au nettoyage de nos près de 50 rues et de la voie verte.** A l'année, cela équivaldra à 5 200 heures, rien de moins !

En contrepartie, **la ville mettra à disposition le matériel nécessaire et dotera l'association ACTION d'une subvention annuelle de 19 800 €**, bien loin du coût qu'aurait facturé une société privée. En effet, il s'agissait pour la municipalité de tendre vers l'efficacité mais à moindre coût.

Une convention a donc été signée, pour trois ans, entre la commune et ACTION afin d'établir les modalités pratiques de mise en œuvre de ce nouveau service qui débutera en Janvier.

A noter de plus, le rôle qu'aura ACTION auprès de ce personnel, notamment dans la mise en œuvre d'un réel parcours de formation de manière à aider à leur réinsertion dans le monde du travail. Elles seront d'ailleurs suivies par un encadrant technique.

Il s'agit là d'une logique « gagnant-gagnant ».

**Le montage du dossier et de ce service a d'ailleurs reçu l'aval des services de l'Etat et notamment de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), très intéressée par la démarche. C'est aussi le gage du sérieux de ce dispositif qui risque d'ailleurs de faire « école » dans d'autres communes de l'arrondissement.**

La propreté en ville est une réelle problématique, il était nécessaire de trouver des solutions adaptées.

Pour autant, **aucun dispositif ne sera parfait, si les efforts ne sont pas partagés par tous.** En effet, la propreté en ville ne se poserait pas en ces termes s'il n'y avait pas de détritiques et de déchets jetés au sol plutôt que dans les nombreuses poubelles disséminées dans notre commune.

**Nous avons tous à y gagner !**

### **Qu'est-ce qu'un chantier d'insertion ?**

Le dispositif de propreté en ville et d'entretien des espaces publics, porté par ACTION et subventionné par la municipalité, entre dans le cadre des ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

Ce sont des dispositifs relevant de l'insertion par l'activité économique, conventionnés par l'État, qui ont pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Les personnes ainsi embauchées sont titulaires d'un véritable contrat de travail (par exemple, un contrat à durée déterminée d'insertion - CDDI).

L'objet étant l'accueil, l'embauche et la mise au travail par des actions collectives de ces personnes. Le chantier d'insertion organise le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de ces salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.

Les ACI se situent dans le champ de l'économie sociale et solidaire et jouent un rôle essentiel dans la création et le développement d'activités nouvelles.

### **Déjections canines, qui peut encore croire que ça porte bonheur ?**

La propreté dans nos rues et au sein des espaces publics est un axe majeur pour la municipalité, mais cela ne peut reposer sur ses seules épaules. C'est bien l'affaire de tous ; encore plus en matière de déjections canines.



Quoi de plus désagréable en effet que de devoir marcher tête baissée, le nez sur le trottoir ? Malheureusement, des maîtres indécents laissent impunément leurs chiens faire leurs besoins au beau milieu des trottoirs. Des trottoirs qu'il faudrait malheureusement rebaptiser des « crottoirs ».

Or, quoi de plus simple que de tirer le chien vers le caniveau ou de se saisir d'un papier ou d'un sachet pour ramasser et jeter tout cela dans la première poubelle venue ! Sans compter sur l'obligation de tenir son chien en laisse.

C'est un geste civique qui permettrait de toujours mieux vivre ensemble dans notre commune.

Car oui, pour les déjections canines, « **l'affaire doit être dans le sac** » .



# RÉTROSPECTIVE



Les 6<sup>èmes</sup> du Collège Paul Langevin, dans le cadre des cours d'instruction civique, sont venus visiter la mairie pour mieux en appréhender les services et le fonctionnement. Monsieur le Maire les a accueillis pour ce moment à la fois instructif et sympathique.

Les services municipaux ont repeint les indications au sol aux abords des écoles afin que cela soit plus visible et dans le seul souci de la sécurité de nos enfants.



Toujours dans ce souci permanent de la sécurité de nos enfants, les services de la garderie périscolaire et des écoles ont bénéficié d'une formation aux gestes d'urgence par un organisme agréé.

Les services municipaux se sont également attachés à démonter les bordures très dégradées du parc Alamo, pour un parc toujours plus agréable à l'œil.



Les spectateurs ont pu apprécier les partitions et les chants de nos amis de l'Harmonie municipale et du Groupe Arpège lors du traditionnel concert d'hiver, le 7 décembre dernier.

Nos aînés ont pu bénéficier en cette fin d'année d'une sortie à la ferme des Michettes dans l'Aisne. Repas, danses et moments festifs furent de la partie.



Pour la 28<sup>ème</sup> édition du Téléthon, les Randonneurs Avesnois se sont donnés rendez-vous, rue Camélinat, ce Samedi 6 décembre dès 14 heures. Pas moins de 70 personnes ont pris le départ, pour un circuit les emmenant à Rieux-en-Cambrésis, Saint-Aubert pour refermer la boucle à nouveau sur Avesnes-les-Aubert. Soit un circuit total de 12 Km !

## 102 BOUGIES SUR LE GÂTEAU !



Notre doyenne Jeanne Caillaux est née en 1912. Elle est la mémoire vivante de la vie d'Avesnes-les-Aubert, elle qui est le remarquable trait d'union entre le 20<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> siècle. Jeanne porte ainsi toute l'histoire de notre commune et est un témoin éclairé de notre glorieux passé. C'est ainsi que le jour de son anniversaire, M. Alexandre Basquin, Maire, et les élus ont tenu à lui rendre un hommage appuyé ; notre doyenne fêtant ses 102 ans, le 29 décembre dernier.

## Noël : nos jeunes comme nos aînés ont été choyés !

Nos enfants des écoles, nos anciens de plus de 65 ans et les bénéficiaires du Centre Communal d'Action Sociale ont pu bénéficier de beaux moments de douceur à la veille des fêtes de fin d'année.



C'est ainsi que nos aînés se sont vu offrir un colis de Noël (dinde, duo de saumon / cabillaud, chocolats, brioche, vin) qui agrémenteront leur fin d'année.



Les bénéficiaires du CCAS ont également découvert leur colis, qui est aussi un geste de solidarité en ces moments difficiles. Sans oublier les résidents du Bois d'Avesnes.



Enfin, les enfants des écoles ont eux aussi été particulièrement gâtés.

Les plus petits ont pu découvrir un spectacle éducatif d'une compagnie parisienne. Ils se sont vus offrir un CD musical et un livre en lien avec le spectacle ainsi que des sachets agrémentés de brioches, clémentines et chocolats. Les plus grands ont pu apprécier un dessin animé et ont eu, comme les petits, leurs sachets comportant les mêmes friandises.



Sans oublier pour tous les enfants et après les spectacles, le traditionnel goûter avec chocolats chauds, brioches, bonbons, et la venue du Père Noël qui ne pouvait manquer une telle occasion.

**La municipalité a fait, sans être dispendieuse, un effort conséquent dans le cadre de ces fêtes de fin d'année afin de respecter la tradition, le tout avec modestie et chaleur.**

## Et deux de plus !

Après la Zumba, le Baby-foot, Loisirs et Voyages pour les plus de 55 ans, deux nouvelles associations se sont créées sur notre commune.

Un club de Volley-ball qui se réunit tous les samedis après-midi à la salle des sports. Cela fait écho aux heures de gloire qu'a connu notre commune il y a plusieurs années à travers ce sport.

Contact : Frédéric GAIFFE ☎ 06.82.05.05.05.



S'est créée également une association de billon, « Les Billoneux du 112 ». Là encore, il s'agit de renouer avec une tradition, de promouvoir le billon, jeu du Nord-Pas de Calais, et de le transmettre aux jeunes générations.

Contact : François MARCAILLE ☎ 03.27.37.00.07.

Nous pouvons nous féliciter de la création de ces associations qui permettent de vitaliser toujours plus notre commune.

## **FAITES DE LA SOUPE POUR LA FÊTE DE LA SOUPE !**

Le samedi 24 janvier prochain, dès 18 heures à la Salle des Fêtes, sera organisée une fête de la soupe.

A l'issue de cette fête, la meilleure sera élue.

Le « concours », qui s'apparente plus à un moment convivial qu'à « top chef », est ouvert à tous : petits et grands, cuisiniers ou non, particuliers ou associations.

Un règlement a été constitué et l'inscription doit se faire en mairie avant le 21 janvier, dernier délai (voir règlement et modalités d'inscription en annexe).

Alors, curieux ou gourmands, n'hésitez pas à venir passer un moment de convivialité, goûter de nouvelles recettes et élire la meilleure soupe. **Entrée libre et gratuite.**



## **AGENDA**

### **Dimanche 11 janvier :**

**CÉRÉMONIE DES VOEUX** de la Municipalité à 11h, à la Salle des Fêtes.

### **Dimanche 18 janvier :**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** de l'Amicale des Pêcheurs Avesnois à 10h, salle Lannoy.

### **Samedi 24 janvier :**

**FÊTE DE LA SOUPE** dès 18 heures à la Salle des Fêtes. Entrée libre et gratuite.

## **NOS JOIES, NOS PEINES**

### **ILS ONT VU LE JOUR**

**DESSAINT Timéo**, né le 27/10/2014 de Mickaël DESSAINT & Mélanie LAMOURET, 6 rue des Décolleteurs.

**LIETARD Louise**, née le 05/11/2014 de Thomas LIETARD & Virginie LEMAIRE, 24 rue Waldeck Rousseau.

### **ILS NOUS ONT QUITTÉS**

**WAXIN Alfred**, 94 ans, 41 avenue Jules Guesde.

**BÉCUE Jean-Albert**, 88 ans, Résidence « Le Bois d'Avesnes ».

**COUPEZ Elisabeth**, 46 ans, 31 rue Camélinat.

**BATAILLE Veuve DUBOIS Yvette**, 92 ans, Résidence « Le Bois d'Avesnes ».

